|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT)****23ème réunion, Genève, 9-11 avril 2018** | C:\Users\ponder\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Word\BDT-25th_anniversary_2017-Logo_411959-3_transparent.png |
|  |  |
|  | **Document** **TDAG-18/****13-F** |
|  | **31 janvier 2018** |
|  | **Original:** **anglais** |
| Président de la Commission d'études 2 de l'UIT‑D |
| DOMAINE DE COMPÉTENCE DE LA COMMISSION D'ÉTUDES 2 DE L'UIT-D POUR LA PÉRIODE D'ÉTUDES 2018-2021  |
|  |
| **Résumé:**Le présent rapport décrit le domaine de compétence de la Commission d'études 2 de l'UIT-D pour la période d'études 2018-2021, tel qu'il a été approuvé par la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2017 (CMDT-17). On y trouve également des renseignements sur les décisions de la CMDT-17 ayant des incidences sur les Commissions d'études de l'UIT-D et le programme de travail confié à la Commission d'études 2 pour lui permettre de s'acquitter de son mandat.La Commission d'études 2 de l'UIT-D tiendra sa première réunion de la nouvelle période d'études du 7 au 11 mai 2018.**Suite à donner:**Le GCDT est invité à prendre note du présent document et à fournir toutes les indications qu'il jugera utiles. **Références:**Rapport final de la CMDT-17 |

# 1 Décisions de la CMDT-17 ayant une incidence sur les Commissions d'études de l'UIT‑D

Les Commissions d'études de l'UIT-D mènent leurs travaux conformément à la procédure et aux méthodes de travail décrites dans la Résolution 1 (Rév.Buenos Aires, 2017) de la CMDT "Règlement intérieur du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT", et selon les programmes de travail adoptés par la CMDT-17. La CMDT-17 a renforcé le rôle des Commissions d'études de l'UIT-D, afin d'offrir aux membres une tribune permettant d'échanger des données d'expérience, de présenter des idées, de dialoguer et de parvenir à un consensus sur les stratégies à adopter pour répondre aux priorités dans le domaine des télécommunications/TIC. A cette fin, le rôle que jouent les Commissions d'études de l'UIT-D pour aider les Etats Membres à atteindre les cibles associées à leurs ODD et certains objectifs de développement a été renforcé.

S'agissant du domaine de compétence des Commissions d'études de l'UIT‑D, la Commission d'études 1 de l'UIT-D continuera de privilégier la mise en place d'un "Environnement propice au développement des télécommunications/TIC". La Commission d'études 2 de l'UIT‑D, pour sa part, mettra à nouveau l'accent sur les "Services et applications issus des TIC pour promouvoir le développement durable". La création éventuelle de groupes de travail est du ressort de chaque commission d'études et est fonction de ses besoins. La nouvelle équipe de direction désignée par la CMDT-17 pour diriger les travaux des deux commissions d'études comprend deux Présidents et 23 Vice‑Présidents. En outre, les Vice-Présidents se sont vu confier de nouvelles fonctions. Un appel à candidatures pour les fonctions de Rapporteurs et de Vice-Rapporteurs a été envoyé aux membres et les nominations auront lieu lors des premières réunions de la CE 1 et de la CE 2 de l'UIT‑D qui se tiendront en avril/mai 2018.

Chaque commission d'études s'est vu attribuer sept Questions, contre neuf pendant la période d'études précédente, ce qui permettra de mieux cibler les sujets d'étude. Dans plusieurs cas, les Questions ont été rédigées de manière à mettre l'accent sur la dimension nationale et l'expérience acquise par les pays. La présentation de rapports d'activité annuels doit être intégrée dans les programmes de travail propres à chaque Question, dans la mesure du possible. Les activités des Commissions d'études de l'UIT‑D liées au renforcement des capacités et à la formation occupent désormais une place plus importante dans les Questions à l'étude et doivent se traduire par l'élaboration de matériels didactiques et l'organisation de formations.

Le Règlement intérieur et les méthodes de travail ont été sensiblement remaniés, ainsi qu'il ressort de la Résolution 1 révisée (Rév.Buenos Aires, 2017) de la CMDT, par rapport à la période d'études précédente. Ces modifications ont été apportées sur la base des travaux menés par le Groupe de travail par correspondance du GCDT sur la Résolution 1, créé après la CMDT-14.

Au nombre des modifications apportées aux méthodes de travail figurent des définitions précises de textes fondamentaux concernant le Secteur et des procédures d'approbation/de suppression détaillées, auxquelles doivent se conformer les principaux instruments de l'UIT-D. Le modèle pour la soumission des contributions a été mis à jour, afin de tenir compte des enseignements tirés des activités et des bonnes pratiques proposées. Les méthodes de travail ont été complétées par de nouvelles dispositions applicables à la présentation de rapports d'activité annuels relatifs aux Questions à l'étude, dans la mesure du possible. En outre, des tables rondes informelles, des séminaires ou des ateliers à visée illustrative, associés à chaque Question à l'étude, doivent être organisés, dans la mesure du possible, pendant toute la période d'études. Des efforts concertés s'imposent entre les activités relevant des Questions et les autres travaux menés par le BDT et il est nécessaire d'insister à nouveau sur la nécessité de rendre compte des synergies obtenues dans le cadre des travaux sur les Questions confiées aux commissions d'études, des programmes, des initiatives régionales et des projets. Il a été davantage fait mention des "établissements universitaires" et de leur participation aux travaux du Secteur dans l'ensemble de la Résolution 1.

# 2 Présentation des travaux de la Commission d'études 2 de l'UIT-D

## 2.1 Domaine de compétence

La Commission d'études 2 (CE 2) a été créée conformément à la Résolution 2 (Rév.Buenos Aires, 2017) de la CMDT, en vue d'examiner, au titre des Questions adoptées par les membres de l'UIT lors de la CMDT-17, les questions relatives aux services et applications reposant sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour promouvoir le développement durable.

A ce titre, la CE 2 est responsable de sept sujets de fond, qui incluent, au sens large, les services et applications pris en charge par les télécommunications/TIC, l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC, la mise en oeuvre de tests de conformité et d'interopérabilité pour les dispositifs et équipements de télécommunication/TIC ainsi que la lutte contre la contrefaçon de dispositifs de télécommunication/TIC et contre le vol de dispositifs de télécommunication mobiles. En outre, l'utilisation des télécommunications/TIC pour le suivi et l'atténuation des effets des changements climatiques dans les pays en développement ainsi que l'utilisation des télécommunications/TIC pour la réduction et la gestion des risques de catastrophe, l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques et l'élimination en toute sécurité des déchets d'équipements électroniques font également partie des domaines de travail de la CE 2.

## 2.2 Equipe de direction de la Commission d'études 2

La CMDT-17 a désigné l'équipe de direction de la CE 2 pour la septième période d'études (2018‑2021). La présidence a été confiée à M. Ahmad Reza Sharafat (République islamique d'Iran) et onze Vice-Présidentes et Vice-Présidents ont été nommés, à savoir:

– M. Roland Yaw Kudozia (Ghana, AFR)

– M. Henry Chukwudumeme Nkemadu (Nigéria, AFR)

– Mme Celina Delgado Castellón (Nicaragua, AMS)

– Mme Nora Abdalla Hassan Basher (Soudan, ARB)

– M. Nasser Al Marzouqi (Emirats arabes unis, ARB)

– Mme Ke Wang (République populaire de Chine, ASP)

– M. Ananda Raj Khanal (Népal, ASP)

– M. Yakov Gass (Fédération de Russie, CEI)

– M. Tolibjon Oltinovich Mirzakulov (Ouzbékistan, CEI)

– M. Filipe Miguel Antunes Batista (Portugal, EUR)

– M. Dominique Würges (France, EUR)

## 2.3 Questions confiées à la Commission d'études 2

La CMDT-17 a confié à la Commission d'études 2 l'étude des Questions suivantes:

– Question 1/2: Créer une société et des villes intelligentes: utilisation des TIC au service du développement socio-économique durable

– Question 2/2: Les télécommunications/TIC au service de la cybersanté

– Question 3/2: Sécurisation des réseaux d'information et de communication: bonnes pratiques pour créer une culture de la cybersécurité

– Question 4/2: Assistance aux pays en développement concernant la mise en oeuvre de programmes de conformité et d'interopérabilité et lutte contre la contrefaçon d'équipements reposant sur les TIC et le vol de dispositifs mobiles

– Question 5/2: Utilisation des télécommunications/TIC pour la réduction et la gestion des risques de catastrophe

– Question 6/2: Les TIC et l'environnement

– Question 7/2: Stratégies et politiques concernant l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques

## 2.4 Désignation des Rapporteurs et des Vice-Rapporteurs de la Commission d'études 2

Un appel à candidatures pour les fonctions de Rapporteurs et de Vice-Rapporteurs a été envoyé aux membres et il sera procédé aux nominations des Rapporteurs et des Vice‑Rapporteurs pour les sept Questions à l'étude lors de la première réunion de la CE 2 de l'UIT-D, qui se tiendra en mai 2018. En raison de la nature des études, les Rapporteurs devraient être nommés sur la base de leur connaissance du sujet considéré et de leur capacité à coordonner les travaux. Lors de la nomination des Vice‑Rapporteurs, on s'efforcera également d'assurer un équilibre entre les régions.

La liste de toutes les candidatures reçues est accessible en ligne à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/en/ITU-D/Study-Groups/2018-2021/Pages/Candidates.aspx>.

# 3 Stratégie et programmes de travail de la Commission d'études 2

Afin que la Commission d'études 2 obtienne les résultats escomptés pour la période d'études 2018-2021, conformément au mandat défini dans la Résolution 2 (Rév.Buenos Aires, 2017) de la CMDT, "Etablissement de commissions d'études", certains éléments essentiels doivent être pris en considération et définis dès le départ. Quatre réunions de la commission d'études et trois séries de réunions de Groupes du Rapporteur doivent avoir lieu sur la période de quatre ans. En outre, il est prévu d'organiser à Genève, ainsi que dans les régions, des réunions d'experts sur des thèmes relatifs aux Questions à l'étude. Ces réunions connexes, qui pourront comporter des tables rondes informelles, des séminaires ou des ateliers à visée illustrative associés à chaque Question à l'étude, sous réserve de la réception des différentes propositions qui seront soumises par les membres, doivent se tenir dans la mesure du possible tout au long de la période d'études. Les membres sont encouragés à présenter des propositions relatives à ces réunions et ateliers connexes, pour examen et approbation lors des réunions annuelles de la commission d'études.

Grâce à une bonne planification dès le début de la période d'études, il sera également possible de chercher à créer des synergies stratégiques entre les travaux menés au titre des Questions confiées à la CE 2, avec les responsables des Questions confiées à l'autre commission d'études ainsi qu'avec les commissions d'études des autres Secteurs. Comme l'ont demandé les membres, il sera tenu compte, dans toutes les activités menées par les Commissions d'études de l'UIT‑D, de la nécessité de faire rapport sur les synergies obtenues dans le cadre des travaux effectués au titre des Questions connexes confiées aux commissions d'études, des programmes, des initiatives régionales et des projets associés.

Les Commissions d'études de l'UIT-D offrent aux membres la possibilité d'échanger des données d'expérience, de présenter des idées, de procéder à des échanges de vues et de mettre au point des stratégies à adopter pour répondre aux priorités dans le domaine des télécommunications/TIC. La participation des établissements universitaires aux travaux du Secteur a été renforcée dans le texte révisé de la Résolution 1 (Rév.Buenos Aires, 2017) de la CMDT. A cet égard, les Commissions d'études de l'UIT-D continueront de sensibiliser davantage tous les membres, y compris les établissements universitaires, au fait qu'il est dans leur intérêt de participer et de contribuer pleinement aux travaux du Secteur.

En application de la décision prise par le Conseil à sa session de 2017 en vue de lancer un projet pilote permettant la participation des petites et moyennes entreprises (PME) aux travaux des Commissions d'études de l'UIT-T et de l'UIT-D, les PME pourront participer aux réunions de 2018 des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D. Le projet pilote sera mis en oeuvre jusqu'à la tenue des dernières réunions des commissions d'études et des Groupes du Rapporteur de l'UIT-D en amont de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT de 2018 (PP-18). A cet égard, les PME intéressées peuvent consulter leur administration concernant les possibilités de participation. L'administration communiquera à l'UIT les noms des PME qui remplissent les critères nationaux et peuvent prendre part au projet pilote. Bien qu'elles ne constituent pas une catégorie de membre, les PME sélectionnées pourront prendre pleinement part aux travaux des Commissions d'études de l'UIT-D pendant toute la durée du projet pilote, sans pouvoir toutefois intervenir dans le processus de décisions et la gestion.

Le programme de travail préliminaire de la Commission d'études 2 figure dans l'**Annexe 1**. Le programme de travail sera révisé chaque année afin d'orienter les travaux de la commission d'études.

# 4 Outils de collaboration

Conformément à l'approche préconisée par la Conférence mondiale de développement des télécommunications, le secrétariat s'est employé à concevoir divers outils de collaboration destinés à faciliter la participation électronique des personnes collaborant aux travaux des Commissions d'études de l'UIT-D. En complément des services de participation interactive à distance et de la diffusion habituelle sur le web dans les langues de la réunion considérée, des listes de diffusion et des sites de collaboration SharePoint sont mis à la disposition des participants et des membres de l'équipe de direction, tant au niveau de la commission d'études qu'au niveau des Questions à l'étude.

Les listes de diffusion permettent l'échange de courriers électroniques entre les experts s'intéressant aux sujets à l'étude, tandis que le site de collaboration SharePoint offre un lieu de rencontre virtuel où les participants peuvent trouver un calendrier des activités de la commission d'études, des annonces et une zone d'échange de documents pour faciliter les travaux entre les réunions. Il existe également un site exclusivement réservé aux équipes de direction des commissions d'études, dotée de fonctionnalités similaires. En outre, l'application ITU-D Events Mobile and Desktop permet aux participants d'avoir accès simplement et rapidement, sur leur ordinateur, leur smartphone ou leur tablette, à tous les documents pertinents et à d'autres informations pratiques concernant les réunions.

Un compte TIES actif est nécessaire pour pouvoir accéder à tous ces services.

La première réunion de la Commission d'études 2 de l'UIT-D comprendra des séances de présentation et de formation aux méthodes de travail et aux outils de collaboration mise à la disposition des participants aux travaux des Commissions d'études de l'UIT‑D. Les participants aux travaux des commissions d'études sont encouragés à examiner ces outils et à transmettre leurs commentaires éventuels au secrétariat, afin de contribuer à leur amélioration.

# 5 Conclusion

La Commission d'études 2, compte tenu du nouveau mandat qui lui a été confié et des Questions qui lui ont été assignées, se réunira du 7 au 11 mai 2018. Cette première réunion sera l'occasion d'examiner de près les résultats attendus sur lesquels les membres se sont mis d'accord lors de la CMDT-17, de définir les méthodes à suivre pour la conduite des travaux et d'adopter des programmes de travail détaillés pour chaque Question à l'étude. Elle sera aussi l'occasion de nommer les Rapporteurs et les Vice-Rapporteurs pour chacune des Questions à l'étude.

Des séances de présentation des travaux des Commissions d'études de l'UIT-D, durant lesquelles des informations détaillées seront données sur les méthodes de travail et les outils à la disposition des participants, seront organisées le premier jour de la réunion.

La série de réunions des Groupes du Rapporteur de la Commission d'études 2 de 2018 devrait avoir lieu du 1er au 12 octobre 2018.

Annexe 1

Programme de travail de la Commission d'études 2 de l'UIT-D

Programme de travail de la Commission d'études 2 de l'UIT-D (2018-2021)

16 janvier 2018

CMDT-21

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Rapport au GCDT 2018 | Rapport au GCDT 2019 | Rapport au GCDT 2020 | Rapport au GCDT/à la CMDT |  2021 |
| Question | 1ère réunion annuelle de la CE 2 (7-11 mai 2018)\* | Réunions des Groupes du Rapporteur de la CE 2 (1er-12 octobre 2018) | 2ème réunion annuelle de la CE 2 (25-29 mars 2019)\* | Réunions des Groupes du Rapporteur de la CE 2 (7-18 octobre 2019) | 3ème réunion annuelle de la CE 2 (24-28 février 2020)\* | Réunions des Groupes du Rapporteur de la CE 2 (5-16 octobre 2020) | 4ème réunion annuelle de la CE 2 (22-26 mars 2021)\* |
| Des ateliers thématiques, des cours et des séminaires doivent avoir lieu pendant toute la période d'études à Genève et dans les régions, en fonction des propositions reçues. |
| Q 1/2 | L'accent est mis dans la Question sur les lignes directrices, les études de cas, les ateliers, les cours et les séminaires. |
| Programme de travail et projet de table des matières | Rédaction, études de cas, etc. | Rapport d'activité annuel, projet de produit (?) | Rédaction, études de cas, etc. | Rapport d'activité annuel, projet de rapport | Rédaction, etc. | Rapport(s) final(s), lignes directrices, projets de Recommandation |
| Q 2/2 | L'accent est mis dans la Question sur les lignes directrices, les normes techniques et les bonnes pratiques. |
| Programme de travail et projet de table des matières | Rédaction, études de cas, etc. | Rapport d'activité annuel, produits annuels | Rédaction, études de cas, etc. | Rapport d'activité annuel, produits annuels | Rédaction, etc. | Rapport(s) final(s), lignes directrices, projets de Recommandation |
| Q 3/2 | L'accent est mis dans la Question sur les ateliers et les séminaires, ainsi que sur la présentation de partenariats public-privé efficaces. |
| Programme de travail et projet de table des matières | Rédaction, études de cas, etc. | Rapport d'activité annuel, projet de produit (?) | Rédaction, études de cas, etc. | Rapport d'activité annuel, projet de rapport | Rédaction, etc. | Rapport(s) final(s), lignes directrices, manuel, projets de Recommandation |

|  |  |
| --- | --- |
| Q 4/2 | L'accent est mis dans la Question sur les lignes directrices et les bonnes pratiques, les questionnaires et les études de cas sur la conformité et l'interopérabilité ainsi que sur la lutte contre la contrefaçon d’équipements TIC et le vol de dispositifs mobiles. |
| Programme de travail et projet de table des matières | Rédaction, études de cas, etc. | Rapport d'activité annuel, projet de produit (?) | Rédaction, études de cas, etc. | Rapport d'activité annuel, projet de produit (?) | Rédaction, etc. | Rapport(s) final(s), lignes directrices, projets de Recommandation |
| Q 5/2 | L'accent est mis dans la Question sur les bonnes pratiques et sur le partage d'expériences au niveau national en matière de préparation en prévision des catastrophes, d'atténuation des effets des catastrophes et d'opérations de secours, ainsi qu'en matière d'élaboration de plans nationaux sur les communications en cas de catastrophe. |
| Programme de travail et projet de table des matières | Rédaction, études de cas, etc. | Rapport d'activité annuel, produits annuels | Rédaction, études de cas, etc. | Rapport d'activité annuel, produits annuels | Rédaction, etc. | Rapport(s) final(s), lignes directrices, projets de Recommandation |
| Q 6/2 | L'accent est mis dans la Question sur les stratégies, les lignes directrices et les bonnes pratiques |
| Programme de travail et projet de table des matières | Rédaction, études de cas, etc. | Rapport d'activité annuel, produit annuel | Rédaction, études de cas, etc. | Rapport d'activité annuel, rapport intérimaire | Rédaction, etc. | Rapport(s) final(s), lignes directrices, projets de Recommandation |
| Q 7/2 | L'accent est mis dans la Question sur les bonnes pratiques et les lignes directrices, ainsi que sur les ateliers et les séminaires pour échanger des données d'expérience et sensibiliser l'opinion. |
| Programme de travail et projet de table des matières | Rédaction, études de cas, etc. | Rapport d'activité annuel, rapport provisoire | Rédaction, études de cas, etc. | Rapport d'activité annuel, rapport provisoire | Rédaction, etc. | Rapport(s) final(s), lignes directrices, projets de Recommandation |
|  | Séances d'information sur les outils disponibles, les méthodes de travail, etc. |  | Enquêtes éventuelles à communiquer pour approbation à la réunion de la CE 2 |  | Résultats de l'enquête à analyser et à intégrer. Etudes de cas versées dans la bibliothèque.Avenir des Questions |  | Accord concernant les produits attendus qui seront présentés à la CMDT-21, avenir des Questions et propositions d'amélioration |

\* Réunion de l'équipe de direction de la CE 2.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_